



LISTE DES PIÈCES NECESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE CNI

Toute personne demandant une création ou un renouvellement de carte nationale d'identité doit être présente lors du rendez-vous

FAIRE LA PRÉ-DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE: ants.gouv.fr

Cas 1 – 1^{ère} demande :

1 photo **de moins de 6 mois** format 3.5 x 4.5 cm, non numérisée (Pas de reflets si lunettes - Pas de photos d'école)
Justificatif de domicile de moins d'un an (*facture électricité, eau ou téléphone ou dernier avis d'imposition*)
Filiation complète (*nom, prénom, date et lieu de naissance des parents*)
Passeport sécurisé valide

Si pas de passeport sécurisé valide : acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois

Mineur : + pièce d'identité originale valide du représentant légal

Cas 2 – renouvellement :

1 photo **de moins de 6 mois** format 3.5 x 4.5 cm, non numérisée (Pas de reflets si lunettes - Pas de photos d'école)
Filiation complète (*nom, prénom, date et lieu de naissance des parents*)
Justificatif de domicile de moins d'un an (*facture électricité, eau ou téléphone ou dernier avis d'imposition*)
Ancienne Carte Nationale d'Identité périmée

Si Carte Nationale d'Identité périmée depuis + de 2 ans et si pas de passeport biométrique : acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois

Mineur : + pièce d'identité originale valide du représentant légal

Cas 3- perte ou vol :

Déclaration de perte: formulaire.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14011.do ou délivrée par la mairie

1 photo **de moins de 6 mois** format 3.5 x 4.5 cm, non numérisée (Pas de reflets si lunettes - Pas de photos d'école)
Timbres fiscaux : **25 €**

Justificatif de domicile de moins d'un an (*facture électricité, eau ou téléphone ou dernier avis d'imposition*)
Filiation complète (*nom, prénom, date et lieu de naissance des parents*)
Passeport biométrique

Si pas de passeport biométrique : acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois

Mineur : + pièce d'identité originale valide du représentant légal

Pièces complémentaires :

Changement de nom d'une femme :

- Acte de mariage ou acte de naissance de moins de 3 mois (*avec la mention du mariage*)
- Jugement de divorce autorisant le nom d'usage pour une femme divorcée souhaitant garder son nom d'épouse
- Acte de décès du conjoint pour les femmes veuves

Pour les mineurs de parents séparés :

- Justificatif de domicile du 2^{ème} parent (*en cas de garde alternée*)
- Pièce d'identité des 2 parents
- Jugement de divorce ou de séparation
- Attestation manuscrite du second parent ayant l'autorité parentale autorisant l'établissement du passeport

Pour un majeur qui est hébergé :

- Attestation manuscrite sur l'honneur de l'hébergeant (parents ou tiers)
- Pièce d'identité valide originale de l'hébergeant

**Demande de carte nationale
d'identité :**
Du lundi au samedi
Uniquement sur rendez-vous
Tél : 02.41.92.32.99

Retrait sans RDV

**Les cartes nationales d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2004 sont valables 15 ans
(Se renseigner auprès d'une mairie en cas de départ à l'étranger)**

Les cartes nationales d'identité restent valables 10 ans pour les personnes étant mineures lors de la délivrance de la carte.